



SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2018

MAZARS, S.E.N.C.R.L.

215, RUE SAINT-JACQUES - BUREAU 1200
MONTRÉAL - QUÉBEC - CANADA - H2Y 1M6
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 845-3859
www.mazars.ca

6455, RUE JEAN-TALON EST - BUREAU 601
SAINT-LÉONARD - QUÉBEC - CANADA - H1S 3E8
TÉL. : 514 845-9253 | TÉLÉC. : 514 355-1630



SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)**RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2018**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1 - 3
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Situation financière	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Notes afférentes aux états financiers	8 - 12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)** (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mazars, S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, le 18 mars 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A114235

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
PRODUITS		
Contributions du gouvernement du Canada	536 937 \$	530 489 \$
Contributions du gouvernement du Québec	390 917	438 222
Contrats de service	68 410	87 350
Cotisations des membres	177 509	193 715
Services professionnels et événements	1 300 601	1 057 191
Amortissement – contributions reportées	14 055	13 594
Intérêts et autres	16 125	12 366
	2 504 554	2 332 927
CHARGES		
Frais d'administration	2 337 084	2 022 596
Loyer	114 003	112 236
Amortissement – immobilisations corporelles	23 768	18 935
	2 474 855	2 153 767
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	29 699 \$	179 160 \$

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 675 741 \$	1 597 388 \$
Débiteurs (note 3)	684 646	413 997
Frais payés d'avance	15 522	13 904
	2 375 909	2 025 289
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	29 233	43 973
	2 405 142 \$	2 069 262 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	275 547 \$	189 470 \$
Produits reportés	353 139	123 464
	628 686	312 934
CONTRIBUTIONS REPORTÉES (note 7)	8 878	18 449
	637 564	331 383
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 8)	1 118 153	901 325
INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES NON AFFECTÉ	20 355	25 524
	629 070	811 030
	1 767 578	1 737 879
	2 405 142 \$	2 069 262 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Martin Allen, administrateur



Steve Bissonnette, administrateur

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

	Affectations d'origine interne	Investi en immobi- lisations corporelles	Non affecté	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT	901 325 \$	25 524 \$	811 030 \$	1 737 879 \$	1 558 719 \$
Excédent des produits sur les charges	-	(9 713)	39 412	29 699	179 160
Investissement net en immobilisations corporelles (note 8)	-	4 544	(4 544)	-	-
Augmentation des affectations	216 828	-	(216 828)	-	-
SOLDE À LA FIN	1 118 153 \$	20 355 \$	629 070 \$	1 767 578 \$	1 737 879 \$

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	29 699 \$	179 160 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement – immobilisations corporelles	23 768	18 935
Amortissement – contributions reportées	(14 055)	(13 594)
	39 412	184 501
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	43 485	170 013
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	82 897	354 514
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	(9 028)	(31 106)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Encaissement de contributions reportées et flux de trésorerie liés à l'activité de financement	4 484	8 729
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE	78 353	332 137
ENCAISSE AU DÉBUT	1 597 388	1 265 251
ENCAISSE À LA FIN	1 675 741 \$	1 597 388 \$

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

1. IDENTIFICATION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est exempté d'impôt. Il a pour mission d'améliorer la compétitivité des chaînes d'approvisionnement manufacturières pour favoriser l'essor de l'économie québécoise.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont comptabilisées sur une base d'exercice. Les montants perçus durant la période excédant la fin d'exercice sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Les honoraires de gestion et contrats de service sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Contributions gouvernementales et autres

L'aide relative aux immobilisations corporelles est comptabilisée à titre de contribution reportée. Elle est virée aux résultats de l'exercice à titre de produit, suivant la même méthode et aux mêmes taux que ceux utilisés pour calculer l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte. Les contributions relatives aux frais d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

Régime de retraite

L'organisme constate les cotisations au régime de retraite à cotisation déterminée au cours de l'exercice où les services sont rendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, taux et périodes suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Mobilier et matériel de bureau	Solde décroissant	20 %
Matériel informatique	Linéaire	sur 2 ans
Améliorations locatives	Linéaire	sur la durée restante du bail

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Instruments financiers*Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des contributions à recevoir et des comptes clients.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des comptes fournisseurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Contributions à recevoir	585 438 \$	267 318 \$
Comptes clients	99 208	146 679
	684 646 \$	413 997 \$

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMORTISSEMENT		2018	2017
	COÛT	CUMULÉ	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Mobilier et matériel de bureau	59 762 \$	44 735 \$	15 027 \$	18 840 \$
Matériel informatique	91 739	80 867	10 872	13 795
Améliorations locatives	56 272	52 938	3 334	11 338
	207 773 \$	178 540 \$	29 233 \$	43 973 \$

5. AVANCES BANCAIRES

Les avances bancaires, d'un montant maximal de 100 000 \$, au taux de 2 % en sus du taux préférentiel, sont garanties par une hypothèque mobilière sur les créances de l'organisme. La convention de crédit est renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2018, les avances bancaires ne sont pas utilisées.

6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Comptes fournisseurs et frais courus	103 830 \$	25 144 \$
Salaires et déductions à la source	171 717	164 326
	275 547 \$	189 470 \$

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 DÉCEMBRE 2018****7. CONTRIBUTIONS REPORTÉES**

Les contributions reportées se détaillent de la façon suivante :

	2018	2017
Solde au début	18 449 \$	23 314 \$
Subventions reçues au cours de l'exercice	4 484	8 729
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(14 055)	(13 594)
Solde à la fin	8 878 \$	18 449 \$

8. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu de la politique de gestion de l'actif net de l'organisme, au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé d'affecter une somme additionnelle de 216 828 \$. Ce montant a été affecté par virement de l'actif net non affecté. Au 31 décembre 2018, l'actif net grevé d'affectations d'origine interne s'établit à 1 118 153 \$. L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'affectations d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 645 498 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2019	117 896 \$
2020	118 263 \$
2021	119 288 \$
2022	120 021 \$
2023	120 021 \$
Autres	50 009 \$

L'engagement pris par l'organisme en vertu de contrats totalise 112 350 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2019	48 150 \$
2020	48 150
2021	16 050
	112 350 \$

L'organisme a un régime de retraite pour tous les employés. Dans le cadre de ce régime, l'organisme a comptabilisé une charge de 51 221 \$ (53 394 \$ en 2017) correspondant à la cotisation pour l'exercice. Les cotisations représentent un minimum de 3 % du salaire de base des employés plus un montant fixe pour certains cadres.

SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE, QUÉBEC (STIQ)**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS****31 DÉCEMBRE 2018**

10. INSTRUMENTS FINANCIERS**Risques et concentrations**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

L'organisme gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les instruments financiers de l'organisme qui sont exposés à une concentration du risque de crédit sont principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes clients ainsi que les contributions à recevoir.

L'organisme atténue le risque de crédit lié à ses instruments financiers en investissant de façon prudente, les liquidités disponibles dans un dépôt à terme garanties en conformité avec la politique de placements.

Également, l'organisme évalue, de façon continue, les montants des comptes clients et contributions à recevoir sur la base des montants, dont la réception finale est raisonnablement assurée, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

En date du 31 décembre 2018, l'organisme n'est pas exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Les instruments financiers de l'organisme qui sont exposés à une concentration du risque de liquidité sont principalement le dépôt à terme et les comptes fournisseurs.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les comptes fournisseurs sont généralement payés dans un délai n'excédant pas 30 jours.